

Aux Actionnaires
AFRIQUIA GAZ S.A
Rue Ibnou El Ouennane
Aïn Sebâa - Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Le président de votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice 2019.

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2019

1- Convention de financement avec la société « SODIPIT S.A. »

▪ **Personnes concernées :**

Administrateurs en commun : M. Mohammed Rachid IDRISSE KAITOUNI, la société « SOCIETE AFRIQUIA MAROCAINE DE DISTRIBUTION DE CARBURANTS » - AFRIQUIA SMDC S.A., représentée par Monsieur Adil ZIADY.

Directeur général délégué chez AFRIQUIA GAZ et administrateur chez SODIPIT : M. Tawfiq HAMOUMI.

▪ **Nature de la convention :**

Convention de financement conclue le 28 décembre 2018, portant sur diverses avances financières consenties à la société « SODIPIT S.A. » rémunérées au taux annuel de 5,27% H.T.

▪ **Modalités essentielles :**

Un montant de 8.000.000,00 de dirhams accordé le 31 Décembre 2018 a été totalement remboursé le 11 Février 2019, engendrant des produits financiers pour un montant de 48 015,56 dirhams H.T.

▪ **Sommes reçues :**

Les produits financiers relatifs à l'exercice 2019, s'élèvent à 48 015,56 dirhams H.T. totalement encaissés au 31 décembre 2019.

2- ***Convention de prestation de services avec la société « AKWA GROUP »***

▪ **Personnes concernées :**

Administrateur en commun : M. Ali WAKRIM.

Administrateur et actionnaire intéressé : La société « AKWA GROUP » représentée par M. Youssef IRAQI HOUSSEINI.

▪ **Nature de la convention :**

Convention conclue avec la société « AKWA GROUP », par laquelle cette dernière intervient en qualité de prestataire de services à l'égard de votre société, moyennant une redevance forfaitaire annuelle révisable à la fin de chaque année, dans les domaines ci-après :

- La détermination des options stratégiques et de la politique générale ;
- La supervision des opérations administratives et financières ;
- Les missions ponctuelles de développement ou de contrôle, assurées par des chargés de mission ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La promotion et le marketing ;
- Le développement national et international.

Cette convention avait été conclue le 25 novembre 1998 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation trois mois au moins avant son expiration. Cette convention avait fait l'objet de plusieurs avenants modifiant certaines dispositions concernant les prestations fournies par « AKWA GROUP » dont le dernier est en date du 30 juin 2018.

▪ **Modalités essentielles :**

La rémunération annuelle H.T. au titre de l'exercice 2019 s'est élevée à 70.000.000,00 de dirhams.

▪ **Sommes versées :**

Le montant de la prestation objet de la présente convention a été entièrement réglé durant l'exercice.

3- *Convention de sponsoring avec la société « SETTAT GOLF MANAGEMENT S.A. »*

▪ **Personnes concernées :**

Administrateur en commun : M. Ali WAKRIM

Actionnaires en commun : La société « AKWA GROUP » représentée par M. Youssef IRAQI HOUSSEINI et la société dite « SOCIETE AFRIQUIA MAROCAINE DE DISTRIBUTION DE CARBURANTS » représentée par M. Adil ZIADY.

▪ **Nature de la convention :**

Convention de sponsoring conclue le 1^{er} janvier 2005 avec la société « SETTAT GOLF MANAGEMENT » par laquelle cette dernière autorise votre société à utiliser le Royal Golf Universitaire de Settat comme vecteur d'image et moyen de communication de ses produits, services et marques.

▪ **Modalités essentielles :**

En contrepartie, la rémunération de cette prestation attribuée à la société « SETTAT GOLF MANAGEMENT », au titre de l'exercice 2019, s'élève à 553.333,33 dirhams.

▪ **Sommes versées :**

Le montant de la prestation objet de la présente convention a été entièrement réglé durant l'exercice.

4- *Convention de financement avec la société « NATIONAL GAZ »*

▪ **Personnes concernées :**

Administrateurs en commun : M. Ali WAKRIM et M. Mohammed Rachid IDRISSEI KAITOUNI et la société « AKWA GROUP » représentée par Youssef IRAQI HOUSSEINI.

▪ **Nature de la convention :**

Convention de financement conclue le 8 juin 2011, portant sur diverses avances financières consenties à la société NATIONAL GAZ.

▪ **Modalités essentielles :**

- Un montant de 20 000 000 de dirhams accordé le 12 Décembre 2018 rémunéré au taux de 5,27% H.T, remboursé totalement le 25 Juin 2019 engendrant des produits financiers de 512 361,11 dirhams H.T.

- Un montant de 40 000 000 de dirhams accordé le 20 Décembre 2018 rémunéré au taux de 5,27% H.T, engendrant des produits financiers de 2 108 000,00 dirhams H.T.
- Un montant de 15 000 000 de dirhams accordé le 31 Décembre 2018 rémunéré au taux de 5,27% H.T, engendrant des produits financiers de 790 500,0 dirhams H.T.
- Un montant de 12 000 000 de dirhams accordé le 31 Décembre 2018 rémunéré au taux de 5,27% H.T, engendrant des produits financiers de 632 400,00 dirhams H.T.
- Un montant de 12 000 000 de dirhams accordé le 31 Décembre 2018 rémunéré au taux de 5,27% H.T, engendrant des produits financiers de 632 400,00 dirhams H.T.
- Un montant de 50 000 000 de dirhams accordé le 31 Décembre 2019 rémunéré au taux de 4,29 % H.T, engendrant des produits financiers de 5 958,33 dirhams H.T.

▪ **Sommes reçues :**

Les produits financiers relatifs à l'exercice 2019, s'élèvent à 4 681 619,44 dirhams H.T dont 1 708 042,87 dirhams H.T non encore encaissés au 31 décembre 2019.

5- ***Convention de financement avec la société « DRAGON GAZ »***

▪ **Personnes concernées :**

Administrateurs en commun : M. Mohammed Rachid IDRISSEI KAITOUNI, la société « AKWA GROUP » représentée par Youssef IRAQI HOUSSEINI.

▪ **Nature de la convention :**

Convention de financement conclue le 08 juin 2011, portant sur diverses avances financières consenties à la société DRAGON GAZ.

▪ **Modalités essentielles :**

- Un montant de 22 000 000 de dirhams accordé le 31 Décembre 2018 rémunéré au taux de 5,27% H.T. remboursé totalement le 25 Juin 2019 engendrant des produits financiers de 563 597,22 dirhams H.T.
- Un montant de 12 000 000 de dirhams accordé le 31 Décembre 2018 rémunéré au taux de 5,27% H.T. remboursé totalement le 25 Juin 2019 engendrant des produits financiers de 307 416,67 dirhams H.T.
- Un montant de 30 000 000 de dirhams accordé le 31 Décembre 2019 rémunéré au taux de 4,29 % H.T, engendrant des produits financiers de 3 575,00 dirhams H.T.

▪ **Sommes reçues :**

Les produits financiers relatifs à l'exercice 2019, s'élèvent à 874.588,89 dirhams H.T, dont 2 924,09 dirhams H.T non encore encaissés au 31 décembre 2019.

6- *Convention de financement avec la société « TAFRAOUTI »*

▪ **Personnes concernées :**

Actionnaires en commun : La société « AKWA GROUP » représentée par M. Youssef IRAQI HOUSSEINI et la société « SOCIETE AFRIQUIA MAROCAINE DE DISTRIBUTION DE CARBURANTS » représentée par M. Adil ZIADY.

▪ **Nature de la convention :**

Convention de financement conclue le 12 janvier 2010, portant sur une avance financière consentie à la société « TAFRAOUTI » d'un montant de 5.000.000,00 de dirhams rémunérée au taux annuel de 4,50% H.T.

▪ **Modalités essentielles :**

Remboursement selon disponibilités financières de la société.

▪ **Sommes reçues :**

Les produits financiers relatifs à l'exercice 2019, s'élèvent à 225.000,00 dirhams H.T non encore encaissés au 31 décembre 2019.

7- *Convention de financement avec la société « TAFRAOUTI »*

▪ **Personnes concernées :**

Actionnaires en commun : La société « AKWA GROUP » représentée par M. Youssef IRAQI HOUSSEINI et la société « SOCIETE AFRIQUIA MAROCAINE DE DISTRIBUTION DE CARBURANTS » représentée par M. Adil ZIADY.

▪ **Nature de la convention :**

Convention de financement conclue le 12 janvier 2010, portant sur une avance financière consentie à la société TAFRAOUTI d'un montant de 1 500 000,00 dirhams rémunérée au taux annuel de 4,00% H.T.

▪ **Modalités essentielles :**

Remboursement selon disponibilités financières de la société.

▪ **Sommes reçues :**

Les produits financiers relatifs à l'exercice 2019, s'élèvent à dirhams 60.000,00 H.T non encore encaissés au 31 décembre 2019.

8- *Convention de financement avec la société « TAFRAOUTI »*

▪ **Personnes concernées :**

Actionnaires en commun : La société « AKWA GROUP » représentée par M. Youssef IRAQI HOUSSEINI et la société « SOCIETE AFRIQUIA MAROCAINE DE DISTRIBUTION DE CARBURANTS » représentée par M. Adil ZIADY.

▪ **Nature de la convention :**

Convention de financement conclue le 29 novembre 2013, portant sur une avance financière consentie à la société TAFRAOUTI d'un montant de 6.500.000,00 dirhams rémunérée au taux annuel de 4,5 % H.T.

▪ **Modalités essentielles :**

Remboursement selon disponibilités financières de la société.

▪ **Sommes reçues :**

Les produits financiers relatifs à l'exercice 2019 s'élèvent à 292 500,00 dirhams H.T non encore encaissés au 31 décembre 2019.

9- *Convention de financement avec la société « INTER CONTINENTAL D'INDUSTRIES ET D'EMBALLAGE DE GAZ - INTRAL INDUSTRIES S.A. »*

▪ **Personnes concernées :**

Administrateurs en commun : M. Mohammed Rachid IDRISSEI KAITOUNI et la société dite « SOCIETE AFRIQUIA MAROCAINE DE DISTRIBUTION DE CARBURANTS » représentée par M. Adil ZIADY.

▪ **Nature de la convention :**

Convention de financement conclue le 14 juillet 2017, portant sur diverses avances financières consenties à la société « INTER CONTINENTAL D'INDUSTRIES ET D'EMBALLAGES DE GAZ – INTRAL INDUSTRIES S.A. ».

▪ **Modalités essentielles :**

- Un montant de 20 000 000 de dirhams accordé le 14 Juillet 2017 rémunéré au taux de 5,27% H.T, remboursé totalement le 11 Février 2019 engendrant des produits financiers de 120 038,89 dirhams H.T.
- Un montant de 10 000 000 de dirhams accordé le 04 Juin 2018 rémunéré au taux de 5,27% H.T, remboursé totalement le 11 Février 2019 engendrant des produits financiers de 60 019,44 dirhams H.T ;

- Un montant de 4 000 000 de dirhams accordé le 31 Décembre 2018 rémunéré au taux de 5,27% H.T, remboursé totalement le 11 Février 2019 engendrant des produits financiers de 24 007,78 dirhams H.T.
- Un montant de 22 000 000 de dirhams accordé le 18 Juin 2018 rémunéré au taux de 5,27% H.T, remboursé totalement le 09 Aout 2019 engendrant des produits financiers de 705 301,67 dirhams H.T.
- Un montant de 40 000 000 de dirhams accordé le 31 Décembre 2018 rémunéré au taux de 5,27% H.T, remboursé totalement le 09 Aout 2019 engendrant des produits financiers de 1 282 366,67 dirhams H.T.
- Un montant de 12 000 000 de dirhams accordé le 31 Décembre 2018 rémunéré au taux de 5,27% H.T, remboursé totalement le 09 Aout 2019 engendrant des produits financiers de 384 710,00 dirhams H.T.
- Un montant de 55 000 000 de dirhams accordé le 27 Juin 2019 rémunéré au taux de 5,27% H.T, engendrant des produits financiers de 1 473 404,17 dirhams H.T.
- Un montant de 45 000 000 de dirhams accordé le 27 Juin 2019 rémunéré au taux de 5,27% H.T, engendrant des produits financiers de 1 205 512,50 dirhams H.T.
- Un montant de 35 000 000 de dirhams accordé le 31 Décembre 2019 rémunéré au taux de 4,29 % H.T, engendrant des produits financiers de 4 170,83 dirhams H.T.

▪ **Sommes reçues :**

Les produits financiers relatifs à l'exercice 2019 s'élèvent à 5 259 531,94 dirhams H.T. dont 3 061 649,15 dirhams H.T non encore encaissés au 31 décembre 2019.

10- Convention de financement avec la société « AB GAZ »

▪ **Personnes concernées :**

Administrateurs en commun : M. Ali WAKRIM, Mohammed Rachid IDRISSEI KAITOUNI et la société « AKWA GROUP S.A. » représentée par M. Youssef IRAQI HOUSSEINI.

Actionnaire en commun : La société « AKWA GROUP S.A. » représentée par Monsieur Youssef IRAQI HOUSSEINI.

▪ **Nature de la convention :**

Convention de financement conclue le 08 Juin 2011, portant sur diverses avances financières consenties à la société AB GAZ.

▪ **Modalités essentielles :**

- Un montant de 40 000 000 de dirhams accordé le 31 Décembre 2018 rémunéré au taux de 5,27% H.T. remboursé totalement le 11 Février 2019 engendrant des produits financiers de 240 077,78 dirhams H.T
- Un montant de 16 000 000 de dirhams accordé le 31 Décembre 2018 rémunéré au taux de 5,27% H.T. remboursé totalement le 11 Février 2019 engendrant des produits financiers de 96 031,11 dirhams H.T
- Un montant de 174 000 000 de dirhams accordé le 31 Décembre 2019 rémunéré au taux de 4,29 % H.T, engendrant des produits financiers de 20 735,00 dirhams H.T.

▪ **Sommes reçues :**

Les produits financiers relatifs à l'exercice 2019 s'élèvent à 356 843,89 dirhams H.T dont 20 735 dirhams H.T non encore encaissés au 31 décembre 2019.

11- Convention de financement avec la société « TECHNO GAZ »

▪ **Personnes concernées :**

Administrateurs en commun : M. Mohammed Rachid IDRISSEI KAITOUNI et la société « AKWA GROUP S.A. » représentée par M. Youssef IRAQI HOUSSEINI.

Actionnaire en commun : La société « AKWA GROUP S.A. » représentée par Monsieur Youssef IRAQI HOUSSEINI.

▪ **Nature de la convention :**

Convention de financement conclue le 23 Décembre 2015, portant sur diverses avances financières consenties à la société TECHNO GAZ.

▪ **Modalités essentielles :**

- Un montant de 16 000 000 de dirhams accordé le 31 Décembre 2018 rémunéré au taux de 5,27% H.T. remboursé totalement le 11 Février 2019 engendrant des produits financiers de 96 031,11 dirhams H.T
- Un montant de 12 000 000 de dirhams accordé le 31 Décembre 2018 rémunéré au taux de 5,27% H.T. remboursé totalement le 11 Février 2019 engendrant des produits financiers de 72 023,33 dirhams H.T
- Un montant de 12 000 000 de dirhams accordé le 31 Décembre 2018 rémunéré au taux de 5,27% H.T. remboursé totalement le 11 Février 2019 engendrant des produits financiers de 72 023,33 dirhams H.T
- Un montant de 14 000 000 de dirhams accordé le 31 Décembre 2018 rémunéré au taux de 5.27 % H.T, engendrant des produits financiers de 737 800,00 dirhams H.T.

- Un montant de 38 000 000 de dirhams accordé le 31 Décembre 2019 rémunéré au taux de 4,29 % H.T, engendrant des produits financiers de 4 528,33 dirhams H.T.

▪ **Sommes reçues :**

Les produits financiers relatifs à l'exercice 2019 s'élèvent à 982 406,11 dirhams H.T dont 742 328,32 dirhams H.T non encore encaissés au 31 décembre 2019.

12- Convention de financement avec la société « AFRIQUIA SMDC »

▪ **Personnes concernées :**

Administrateur et actionnaire en commun : « AKWA GROUP » S.A représentée par M. Ali WAKRIM

Administrateur et actionnaire intéressé : Société Afriquia Marocaine de Distribution de Carburants SA représentée par M. Adil ZIADY

▪ **Nature de la convention :**

Convention de financement conclue le 05 Avril 2010, portant sur diverses avances financières consenties à la société AFRIQUIA SMDC rémunérées au taux annuel de 3% H.T.

▪ **Modalités essentielles :**

- Un montant de 100 000 000 de dirhams accordé le 28 Juin 2019, rémunéré au taux de 3% H.T. remboursé totalement le 1 Juillet 2019 engendrant des produits financiers de 25 000,00 dirhams H.T.
- Un montant de 100 000 000 de dirhams accordé le 28 Juin 2019, rémunéré au taux de 3% H.T. remboursé totalement le 8 Juillet 2019 engendrant des produits financiers de 83 333,33 dirhams H.T.

▪ **Sommes reçues :**

Les produits financiers relatifs à l'exercice 2019 s'élèvent à 108.333,33 dirhams H.T, entièrement réglé durant l'exercice 2019.

Casablanca, le 6 février 2020

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS AUDIT MAROC S.A
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50 - 52, Bd Abdellatif Benksoud
CASABLANCA
Abdelaziz ALMECHATT
Associé
Tel 0522 42 11 90

FIDECO AUDIT & CONSEIL

FIDECO AUDIT ET CONSEIL
SARL
Abdellah RHALLAM, Bd. Rahal El Meskini
Associé
Casablanca